



17/05/2017

RÉACTION DE LA FPI À LA COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

La FPI prend acte de la nomination des membres du Gouvernement. Elle adresse tous ses vœux de réussite aux nouveaux ministres et tout particulièrement à Richard Ferrand, ministre de la Cohésion des territoires.

« Nous appelions de nos vœux la création d'un pôle immobilier au sein d'un grand Ministère des Territoires. Même s'il n'est pas aussi exhaustif que nous le souhaitions, le rapprochement de la ville et du logement au sein d'une même entité nous semble aller dans le bon sens » indique Alexandra François-Cuxac, Présidente de la Fédération des promoteurs immobiliers.

« La dénomination de notre nouveau ministère de tutelle est à saluer car, à ce stade de la décentralisation, c'est bien de cohérence et de cohésion dont les territoires ont désormais besoin pour remplir leurs missions avec efficacité » poursuit-elle.

« Nous tenons cependant à rappeler que, pour être efficiente, la politique du logement doit s'appuyer sur une vision intégrant l'écologie, les énergies, les transports et l'immobilier » souligne-t-elle.

La Fédération espère donc une équipe gouvernementale cohérente dans la durée, unie autour d'un projet pour la France, notamment celui de répondre aux besoins de logement dans un pays qui doit retrouver la confiance, l'envie de produire, l'ambition, l'esprit d'entreprendre, le sens du risque mais aussi la compréhension des enjeux d'un monde qui change.

La Fédération accompagnera et soutiendra toute démarche qui ira dans ce sens.

A PROPOS DE

La Fédération des promoteurs immobiliers (FPI) est l'unique instance professionnelle représentant les promoteurs immobiliers du secteur privé en France. Le chiffre d'affaires de la promotion privée est estimé à 33 Mds d'€, elle emploie 25 100 salariés (données rapport de branche 2015).

La FPI rassemble plus de 560 sociétés de promotion adhérentes via 18 chambres régionales, en métropole et outre-mer. Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et baromètre référent du besoin immobilier (logement, immobilier d'entreprise et résidences services), la FPI défend les intérêts de la profession. Dans cette optique, elle échange avec l'ensemble des acteurs du secteur de l'immobilier et participe activement à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires. La FPI met à disposition des décideurs publics son Observatoire Statistique National du logement neuf, élaboré à partir de la production et des ventes de ses adhérents et représentant 90% du marché.

La FPI intervient également auprès des instances européennes via l'Union des Promoteurs-Constructeurs (UEPC). Elle est présidée depuis le 1er juillet 2015 par Alexandra François-Cuxac.

CONTACTS PRESSE

Lauren Dell'Agnola - FPI France - 01 47 05 44 36 - l.dellagnola@fpifrance.fr